



Vous n'avez pas à remplir cette annexe ni à payer de cotisation si vous étiez en 2013 dans l'une des situations mentionnées ci-après. Vous devez cependant inscrire le numéro correspondant à votre situation à la case 449 de votre déclaration. Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez cette annexe.

Vous étiez couvert pendant toute l'année par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447)

- auquel vous aviez adhéré; 14
- auquel votre conjoint, votre père ou votre mère avait adhéré. 16

Vous avez reçu pendant toute l'année des prestations d'assistance sociale. 18

Votre conjoint fournit les renseignements vous concernant à la section 2 de la partie B de son annexe K et il choisit de payer, s'il y a lieu, votre cotisation. 20

Vous étiez pendant toute l'année

- dans la situation décrite à la ligne 53 ci-dessous; 22
- dans la situation décrite à la ligne 55 ci-dessous; 24
- dans la situation décrite à la ligne 56 ci-dessous. 26

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1948, vous n'aviez pas de conjoint en 2013 et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 8 428 \$. 27

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1948, vous aviez un conjoint pendant toute l'année, votre conjoint est né avant le 1^{er} janvier 1948, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 5 591 \$. 28

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1948, vous aviez un conjoint pendant toute l'année,

- votre conjoint est né avant le 1^{er} janvier 1953, mais après le 31 décembre 1948, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 5 159 \$. 29

- votre conjoint est né après le 31 décembre 1953, et le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 7 858 \$. 31

Vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2013, et le montant de la ligne 275 de votre déclaration ne dépasse pas 14 890 \$. 32

Vous êtes né avant le 1^{er} janvier 1948, vous aviez un conjoint une partie de l'année seulement ou, si vous aviez un conjoint toute l'année, celui-ci a atteint 60 ou 65 ans dans l'année, le versement net des suppléments fédéraux inscrit à la ligne 148 de votre déclaration dépasse 5 159 \$, et vous avez bénéficié de la gratuité des médicaments toute l'année. 33

Vous aviez un conjoint au 31 décembre 2013, et le total des montants de la ligne 275 de votre déclaration et de celle de votre conjoint ne dépasse pas 24 130 \$. 34

Consultez le guide pour connaître la situation associée au numéro 35 (cette situation vise une personne née en 1948). 35

A. Revenu servant à calculer la cotisation

Montant de la ligne 275 de votre déclaration

Montant de la ligne 275 de la déclaration de votre conjoint au 31 décembre 2013

Additionnez les montants des lignes 36 et 37.

Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, inscrivez 24 130 \$; sinon inscrivez 14 890 \$. 41

Si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2013 et que vous aviez un enfant à charge (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez 3 255 \$. Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez 6 260 \$. 42

Si vous n'aviez pas de conjoint au 31 décembre 2013 et que vous aviez un enfant à charge (voyez la définition dans le guide, à la ligne 447), inscrivez 9 240 \$. Si vous aviez plus d'un enfant à charge, inscrivez 12 495 \$. 44

Montant de la ligne 41 plus, s'il y a lieu, celui de la ligne 42 ou 44 46

Montant de la ligne 40 moins celui de la ligne 46. Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Dans ce cas, vous n'avez pas à payer de cotisation.

Revenu servant à calculer la cotisation = 48

36									
37									
=	40								
41									
42									
44									
=	46								
48									

B. Nombre de mois pour lesquels vous ne devez pas payer de cotisation

1 En 2013, étiez-vous dans l'une ou plusieurs des situations suivantes?

Vous

Si oui, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels vous avez été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

Vous étiez couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel vous, votre conjoint, votre père ou votre mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.

Vous déteniez un carnet de réclamation valide délivré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Vous receviez des prestations d'assistance sociale.

Vous aviez moins de 18 ans et n'étiez pas marié.

Vous aviez 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, fréquentiez à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, vous n'aviez pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.

Vous étiez un Indien inscrit au registre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) ou un Inuit reconnu par ce ministère.

Vous étiez bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.

Vous étiez dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Vous aviez une déficience fonctionnelle survenue avant vos 18 ans. Consultez le guide à la ligne 447.

Vous étiez dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ».

Nombre de mois cochés de janvier à juin 60 + Nombre de mois cochés de juillet à décembre 61 = Additionnez les nombres des cases 60 et 61. 62

Remplissez la section 2 (à la page suivante) si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint.

Si oui, cochez les mois visés.

	Oui	<input type="checkbox"/>	Janvier
50	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Février
51	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mars
52	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avril
53	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mai
		<input type="checkbox"/>	Juin
54	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Juillet
55	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Août
56	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Septembre
57	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Octobre
58	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Novembre
59	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Décembre
62			

Voyez la suite à la page suivante.



T3K1 ZZ 84517549

2
Votre conjoint

En 2013, votre conjoint au 31 décembre était-il dans l'une ou plusieurs des situations suivantes?

Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées et le ou les mois pendant lesquels il a été, au moins une journée, dans cette ou ces situations. Veuillez ne pas cocher un même mois plus d'une fois.

Si oui, cochez les mois visés.

- Il était couvert par une assurance médicaments de base offerte par un régime d'assurance collective (voyez le guide à la ligne 447) auquel lui, vous, son père ou sa mère aviez adhéré, et ce régime couvrait le coût des médicaments.
- Il détenait un carnet de réclamation valide délivré par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.
- Il recevait des prestations d'assistance sociale.
- Il avait moins de 18 ans et n'était pas marié.
- Il avait 18 ans ou plus mais moins de 26 ans, fréquentait à temps plein un établissement d'enseignement et, à ce moment, n'avait pas de conjoint. Consultez le guide à la ligne 447.
- Il était un Indien inscrit au registre d'AADNC ou un Inuit reconnu par ce ministère.
- Il était bénéficiaire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois ou de la Convention du Nord-Est québécois.
- Il était dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux.
- Il avait une déficience fonctionnelle survenue **avant ses 18 ans**. Consultez le guide à la ligne 447.
- Il était dans l'une des situations mentionnées dans le guide à la ligne 447, partie « Autres situations ».

	Oui		
64	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Janvier
65	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Février
66	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mars
67	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Avril
		<input type="checkbox"/>	Mai
		<input type="checkbox"/>	Juin
68	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Juillet
69	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Août
70	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Septembre
71	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Octobre
72	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Novembre
73	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Décembre

Nombre de mois cochés de janvier à juin + Nombre de mois cochés de juillet à décembre = Additionnez les nombres des cases 74 et 75.

C. Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec

Si le revenu servant à calculer la cotisation inscrit à la ligne 48

- **ne dépasse pas 5 000 \$**, remplissez uniquement la **colonne A** du tableau représentant votre situation;
- **dépasse 5 000 \$ mais ne dépasse pas 14 731 \$**, remplissez uniquement la **colonne B** du tableau représentant votre situation;
- **dépasse 14 731 \$**, inscrivez 607 \$ à la ligne 84.

	Particulier sans conjoint au 31 décembre				Particulier avec conjoint au 31 décembre			
	A		B		A		B	
Montant de la ligne 48. Voyez les instructions ci-dessus.	77				77			
–	78	0 000 00	5 000 00		78	0 000 00	5 000 00	
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78	= 79				= 79			
Montant de la ligne 79 multiplié par le pourcentage de la ligne 80	x 80	6,15 %	9,25 %		x 80	3,11 %	4,64 %	
–	= 81				= 81			
Additionnez les montants des lignes 81 et 82 (maximum : 607 \$).	+ 82	000 00	307 50		+ 82	000 00	155 50	
	= 83				= 83			

Montant de la ligne 83 de la colonne **A** ou **B**, selon le cas

Montant de la ligne 84 x Nombre de mois inscrit à la case 62 ÷ 12 ►

Montant de la ligne 84 moins celui de la ligne 85 =

–

Nombre de mois inscrit à la case 60 x 48,25 \$ + **5 9 3 0 0**

Nombre de mois inscrit à la case 61 x 50,58 \$ +

Additionnez les résultats. =

Montant de la ligne 87 moins celui de la ligne 88 =

Inscrivez **le moins élevé** des montants des lignes 86 et 89. ►

Si vous choisissez de payer la cotisation de votre conjoint, remplissez les lignes 91 à 97.

Montant de la ligne 84

Montant de la ligne 91 x Nombre de mois inscrit à la case 76 ÷ 12 ►

Montant de la ligne 91 moins celui de la ligne 92 =

–

Nombre de mois inscrit à la case 74 x 48,25 \$ + **5 9 3 0 0**

Nombre de mois inscrit à la case 75 x 50,58 \$ +

Additionnez les résultats. =

Montant de la ligne 94 moins celui de la ligne 95 =

Inscrivez **le moins élevé** des montants des lignes 93 et 96. +

Additionnez les montants des lignes 90 et 97.

Reportez le résultat à la ligne 447 de votre déclaration. **Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec** =

Joignez une copie de cette annexe à votre déclaration.



T3K2 ZZ 84517550

